



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/08/2024 SAINT-JULIEN-D'INTRES

L'an Deux-mille vingt-quatre, le douze du mois d'août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine Faure, Maire.

Etaient présents

BARRIOL Marie-Laure, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle.

Était absent : M TALLARON Bernard, M. SALQUE Laurent, M. BERRY Frédéric

Excusés : M. FAURE Philippe a donné procuration à M FAURE Patrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 21/06/2024
- 2 - Acquisition de la parcelle cadastrale AC 509 quartier St Julien Boutières appartenant à une habitante
- 3 - Présentation et choix de candidats pour le futur commerce multi-services

01 – Approbation du procès-verbal du 21/06/2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 12/08/2024.

02 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRALE AC 508 – QUARTIER ST JULIEN BOUTIERES APPARTENANT A UNE HABITANTE

Mme le Maire expose le besoin d'avoir des places de parking pour le futur commerce multiservices situé Grand'Rue quartier St Julien Boutières dont le bâtiment est actuellement en rénovation. Une rencontre a été faite avec une propriétaire d'une parcelle AC 508 d'une superficie de 580 m², située entre la voie départementale 120 et la voie communale montée du Pierrou.

Mme le Maire ajoute que cette parcelle pourrait convenir pour accueillir entre 8 et 10 places de parking. A cet effet, elle a rencontré la propriétaire Mme BERTRAND Arlette, domiciliée au 4130 Grande'Rue à St Julien d'intres ; celle-ci a accepté, compte tenu de l'intérêt collectif du projet, de céder cette parcelle pour l'euro symbolique à la commune. Elle souhaite que les décorations de Noël et de Pâques réalisées par les habitants du village, puissent continuer être déposées sur la partie restante non occupée par le parking.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte l'achat pour l'euro symbolique de la parcelle AC 508 quartier St Julien Boutières appartenant à Mme BERTRAND Arlette et la condition s'y afférant,
- Autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'accomplissement des formalités.

03- PRESENTATION ET CHOIX DE CANDIDATS POUR LE FUTUR COMMERCE MULTI-SERVICES

Mme le Maire rappelle au conseil qu'en mars 2024 il a été étudié et validé un cahier des charges type permettant la recherche du ou des futurs gérants du commerce multi-services pour début 2025.

Après conseil auprès de la CCI d'Annonay et des services de Poleyrieux, des annonces via différents médias ont été diffusées (SOS village TF, Nouvel Air, services communautés de communes, presse...)

Un certain nombre de réponses ont été reçues et des visites sur place de certains candidats ont eu lieu.

Compte tenu de l'avancement des travaux et des choix rapides à faire au niveau du matériel de cuisine à commander et des réponses des candidats potentiels correspondant au poste ainsi que des entretiens réalisés, Mme le Maire propose de procéder au choix du futur gérant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir :

- Mr et Mme CLIOZIER Ludovic domiciliés à Désaignes 07570.

Outre leur expérience professionnelle, ils possèdent et souhaitent amener une partie de leur matériel et investir dans le mobilier meublant de la partie bar restaurant. A cet effet, un bail commercial sera plutôt privilégié, avec location des murs. Ils sont également intéressés par le logement type F4 au-dessus du restaurant qui leur sera attribué comme prévu dans le projet.

Les mois restant avant la fin de la réalisation des travaux permettront :

- La rédaction du bail commercial,
- De participer en collaboration avec la commune, le SDEA et l'architecte, à la fin du chantier
- La possibilité de leur prêter un local (salle du foyer) pour stockage de leur matériel en attendant leur installation en début d'année est envisagé après visite des lieux courant septembre
- Charge Mme le Maire de toutes les démarches administratives.

Séance terminée à 20h00

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

